

Un effort concerté

en vue de renforcer l'apprentissage
et la formation de la main-d'œuvre

**Ministres provinciaux et territoriaux du marché du travail
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Juillet 2002**

Un effort concerté en vue de renforcer l'apprentissage et la formation de la main-d'œuvre

Défis

La génération du *baby-boom* a dominé le marché du travail au Canada au cours de la dernière partie du 20^e siècle. En raison de son poids démographique, cette génération comme celles qui l'ont précédée ont comblé les besoins du marché en main-d'œuvre à tous les échelons de l'organisation du travail.

Tel n'est plus le cas. Comme toutes les générations précédentes, les enfants du *baby-boom* vieillissent. Un tiers de la main-d'œuvre canadienne atteindra l'âge de la retraite d'ici la fin de la décennie.

Dans certains secteurs, les conséquences de ce vieillissement seront encore plus marquées. En 2010, presque 40 p. 100 des opérateurs ou opératrices de machinerie, des commis comptables et des infirmières ou infirmiers autorisés auront atteint l'âge de la retraite. Dans tous les autres secteurs, on prévoit des taux de départ à la retraite plus élevés que la normale au cours de cette même période.

Parallèlement, l'évolution des technologies transforme radicalement le marché du travail de sorte que les métiers deviennent plus complexes et exigent davantage de compétences, même pour les postes de premier échelon. D'ici une quinzaine d'années, la moitié des gens devront se servir, au travail, de technologies qui ne sont pas encore inventées.

Ces changements se produisent à un moment où plus de la moitié des personnes qui constitueront la main-d'œuvre en 2015 sont actuellement sur le marché du travail. Elles ont donc déjà terminé le cycle normal de leurs études.

Les défis auxquels font maintenant face les gouvernements sont considérables : démographie, technologie, attitude. Les solutions doivent donc avoir la même portée.

Vision

Les ministres de l'Éducation et du Marché du travail des provinces et territoires partagent une vision commune selon laquelle la main-d'œuvre canadienne doit posséder la formation et les compétences pour être concurrentielle, réussir et se tailler une place de choix dans l'économie du savoir. Les ministres de l'Éducation et du Marché du travail des provinces et territoires renouvellent leur engagement de s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens obtiennent la formation et les compétences nécessaires à leur intégration ou leur réintégration à la population active et profitent d'occasions de perfectionnement leur permettant de maintenir leurs compétences à jour durant toute leur vie.

Pour que cette vision concernant les études postsecondaires et la formation de la main-d'œuvre puisse se réaliser, les ministres des provinces et des territoires conviennent des principes suivants :

- des programmes de grande qualité devront être accessibles à tous les étudiants et les travailleurs qui possèdent le bagage nécessaire et qui souhaitent poursuivre leurs études ou parfaire leurs compétences. En outre, des mesures devront être prévues pour venir en aide particulièrement aux personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les personnes handicapées, les Autochtones et les immigrants;

- le coût des études postsecondaires et de la formation professionnelle devra être abordable, et on devra offrir une aide financière appropriée aux étudiants;
- la qualité et la pertinence des programmes sont essentielles pour que les étudiants acquièrent les compétences qui leur ouvriront les portes du marché du travail et qui répondront aux besoins des employeurs;
- les partenariats avec les étudiants, les parents, d'autres particuliers, les établissements d'enseignement, les entreprises et les organismes bénévoles devront être renforcés en raison de la complexité inhérente aux études postsecondaires, à la formation professionnelle et à la recherche d'un emploi;
- il faut offrir davantage de formation sur les lieux de travail pour accroître la productivité, favoriser l'innovation et faciliter l'adaptation aux changements technologiques;
- les programmes et les systèmes intégrés de formation doivent gagner en efficacité pour que la transition des études vers le marché du travail puisse se faire en douceur.

Un rendement accru grâce à une définition claire des rôles¹

Chaque province et territoire fait face à une demande croissante pour des études postsecondaires et de la formation professionnelle. Cette hausse est attribuable aux changements démographiques, aux nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des employeurs et des particuliers.

Étant donné qu'en vertu de la Constitution, l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle sont des domaines qui relèvent de la compétence provinciale et territoriale, ce sont ces gouvernements qui sont les mieux placés pour définir les besoins et les priorités au sein de leur population vu leur meilleure connaissance des marchés locaux.

Pour maintenir et améliorer l'enseignement postsecondaire et la formation de la main-d'œuvre selon les besoins économiques de chaque province ou territoire, les établissements d'enseignement, les entreprises, l'industrie, les fournisseurs de services de formation professionnelle, les collectivités, les particuliers et les autorités publiques doivent collaborer.

Le gouvernement fédéral joue un rôle clé sur le plan international en établissant un solide cadre fiscal compétitif susceptible d'attirer les investisseurs au Canada.

Au sein du Canada, le gouvernement fédéral joue un rôle important en transférant des sommes d'argent aux provinces et aux territoires au moyen du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et, le cas échéant, au moyen des Ententes de développement du marché du travail (EDMT). De plus, il gère le régime d'assurance-emploi, subventionne la recherche et fournit une aide financière aux étudiants. Enfin, il participe au financement des systèmes d'éducation destinés aux Autochtones et bonifie le financement versé par les provinces et les territoires pour l'enseignement des langues officielles aux minorités et à titre de langue seconde.

¹ Le Québec a déjà signé des accords bilatéraux avec le Canada en ce qui concerne l'alphabétisation, l'aide financière aux étudiants, l'immigration et l'aide aux personnes handicapées, ainsi qu'une EDMT. Ainsi, que toute nouvelle initiative du gouvernement fédéral dans ces domaines devra être mise en œuvre dans le cadre de ces ententes ou d'une nouvelle entente se fondant sur les mêmes principes.

Les ministres de l'Éducation poursuivent leurs efforts de collaboration pour renouveler le cadre de l'aide financière aux étudiants. Le Groupe de travail du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC) sur l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes, qui comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, entreprend une analyse en profondeur des politiques d'aide financière aux étudiants dans tout le pays pour veiller à ce que cette aide continue d'être efficace.

Comment le gouvernement fédéral peut appuyer les provinces et les territoires

Les provinces et les territoires ont démontré leur engagement vers l'excellence et ont fait preuve d'initiative pour améliorer l'apprentissage et la formation de la main-d'œuvre en vue de stimuler la croissance économique et d'obtenir de meilleurs résultats.

Le gouvernement fédéral peut appuyer les améliorations dans le domaine de l'enseignement post-secondaire et de la formation de la main-d'œuvre en soutenant les provinces et les territoires pour les quatre priorités suivantes :

1. Renforcer le développement de la main-d'œuvre.
2. Accroître la capacité du système d'enseignement postsecondaire.
3. Favoriser l'intégration complète au marché du travail des groupes sous-représentés.
4. Assurer l'accès Internet pour l'apprentissage en ligne dans tout le Canada.

1. Renforcer le développement de la main-d'œuvre

Tous les ordres de gouvernements jouent un rôle dans la mise en place d'une économie concurrentielle au Canada. Pour atteindre cet objectif, nous devons nous assurer d'avoir un nombre suffisant de travailleurs possédant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins individuels et socio-économiques.

Les provinces et les territoires élaborent des stratégies exhaustives relativement au marché du travail. Ces stratégies comprennent des programmes de formation de base et d'alphabétisation, ainsi que des possibilités de perfectionnement des compétences. Les employeurs et les systèmes d'éducation réguliers de même que les partenariats sectoriels contribuent à l'atteinte des objectifs en matière de développement du marché du travail.

Activités en cours dans les provinces et les territoires

Les provinces et les territoires mettent en place des possibilités de perfectionnement des compétences en utilisant les moyens suivants :

- ***Soutien offert aux particuliers pour acquérir de nouvelles compétences***

Les provinces et les territoires soutiennent l'élaboration de l'information sur le marché du travail à l'échelle régionale pour appuyer le processus décisionnel. Bon nombre de provinces et de territoires versent un soutien financier pour l'acquisition de nouvelles compétences par l'entremise des EDMT de même que par les programmes qu'ils financent, notamment les programmes d'aide financière aux étudiants :

- 293 300 Canadiennes et Canadiens qui ont participé aux programmes de formation et aux services d'emploi des EDMT ont réintégré le marché du travail;
- les contribuables ont bénéficié d'une économie de 939 millions de dollars au Compte d'assurance-emploi puisque des prestataires sont retournés sur le marché du travail avant la fin de leur période de prestations.

- ***Apprentissage***

La plupart des provinces et des territoires participent activement au renouvellement du système d'apprentissage et continuent de verser des fonds pour soutenir cette approche du perfectionnement des compétences :

- le nombre d'apprentis au Canada a connu une hausse, passant de 131 583 en 1998 à 162 338 en 2001.

- ***Élimination des obstacles à la mobilité***

Les efforts des provinces et des territoires pour éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre ont été couronnés de succès. Les travailleurs peuvent maintenant se déplacer librement dans le pays en bénéficiant de la reconnaissance de leurs compétences.

- ***Partenariats sectoriels***

Les provinces et les territoires reconnaissent la valeur des partenariats conclus avec les employeurs et l'industrie pour le perfectionnement de la main-d'oeuvre et adoptent de plus en plus une approche sectorielle à cet égard.

- ***Alphabétisation et compétences essentielles***

Par l'entremise de leurs systèmes d'éducation publique, les provinces et les territoires fournissent aux particuliers les compétences fondamentales pour prendre part à la formation professionnelle. Une partie importante de la population arrive à l'âge adulte sans avoir acquis toutes les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail ou y progresser. Les provinces et les territoires ont mis en place des moyens pour répondre aux besoins de ces personnes, notamment l'alphabétisation des adultes et l'initiation au calcul dans le cadre des programmes d'éducation communautaire et en milieu de travail.

Le gouvernement fédéral peut soutenir le perfectionnement de la main-d'oeuvre par les mesures suivantes :

- ***Amélioration des Ententes sur le développement du marché du travail***

L'expérience des cinq dernières années montre que les EDMT peuvent effectivement accroître les possibilités de formation pour les clients de l'assurance-emploi. Les ministres de l'Éducation et du Marché du travail des provinces et des territoires veulent collaborer avec le gouvernement fédéral pour élargir cette initiative et miser sur ces succès. Ils proposent à cet effet les mesures suivantes :

- augmenter le financement prévu en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi d'environ 700 millions de dollars, pour atteindre le maximum autorisé par la loi. Les provinces et les territoires pourraient ainsi venir en aide à plus de personnes en permettant à leurs citoyens de profiter d'un meilleur accès à des programmes conçus pour fournir aux prestataires des compétences et des connaissances leur permettant de se tailler leur place dans la nouvelle économie;
- investir des sommes tirées du Trésor public dans les EDMT afin d'élargir le bassin de personnes qui reçoivent des services;
- réduire les cotisations d'assurance-emploi afin de favoriser l'embauche;
- retourner à la table de négociations avec les provinces ou les territoires qui voudraient conclure une EDMT ou qui voudraient modifier une EDMT existante. Ces accords constituent des partenariats importants et efficaces pour harmoniser les efforts visant à aider les Canadiennes et les Canadiens sans-emploi à retourner au travail. On a constaté qu'ils

éliminent le dédoublement et les chevauchements tout en permettant aux provinces et aux territoires de créer un système de formation intégré offrant des programmes plus complets et taillés sur mesure pour répondre aux besoins professionnels de leurs citoyens².

- ***Soutien de la formation en milieu de travail***

Il existe un lien étroit entre la formation en milieu de travail et l'augmentation de la productivité et de la croissance économique. Les provinces et les territoires ont identifié le besoin d'établir des stratégies nouvelles pour soutenir la formation en milieu de travail et l'apprentissage.

- Le gouvernement fédéral pourrait songer à établir un crédit d'impôt fédéral pour la formation à l'intention des employeurs. Les investissements dans la formation en milieu de travail au Canada sont insuffisants notamment parce que les travailleurs sont mobiles et peuvent quitter l'entreprise qui a investi dans leur formation. Un crédit d'impôt pour la formation inciterait les employeurs à accroître leurs dépenses de formation des employés, ce qui aurait pour effet d'élever le niveau des compétences et de la productivité de la main-d'œuvre. Les mesures incitatives devront être conçues et mises en œuvre de façon concertée pour faire en sorte qu'elles n'entrent pas en conflit avec les mesures déjà en place dans les provinces et territoires, notamment *la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* du Québec.

- ***Alphabétisation et compétences essentielles***

- Le gouvernement fédéral pourrait rendre des ressources accessibles pour favoriser l'établissement de partenariats entre les provinces et les territoires avec les établissements d'enseignement, les entreprises, l'industrie et les syndicats en vue de se pencher sur l'alphabétisation et les compétences essentielles. Il est important que toute nouvelle ressource fédérale soutienne les initiatives provinciales et territoriales existantes sans faire double emploi et que les clients bénéficient au maximum des fonds publics investis dans ce domaine important.

2. Accroître la capacité du système d'enseignement postsecondaire

Le taux de participation aux études postsecondaires a connu une hausse continue, ce qui illustre l'importance grandissante des collèges et des universités dans la préparation de la main-d'œuvre pour la nouvelle économie. Pour répondre à la demande croissante, on doit se pencher sur la question de la capacité du système d'enseignement postsecondaire.

Cette notion de capacité englobe les moyens dont disposent les collèges et universités d'accueillir, dans des locaux adéquats, les étudiants qui possèdent le bagage nécessaire et qui manifestent le désir de poursuivre leurs études et de leur fournir une formation de grande qualité, bien adaptée à l'économie du savoir.

Activités en cours dans les provinces et les territoires

Les provinces et les territoires procèdent à des investissements considérables pour mettre en place des systèmes de formation postsecondaire de grande qualité. Le Programme international

² Le gouvernement fédéral n'a pas encore signé une entente sur le développement du marché du travail avec l'Ontario bien que cette province ait accepté l'offre du gouvernement fédéral. Si l'Ontario avait une EDMT, les Ontariens pourraient compter sur un système de formation intégré et de pointe, ce qui se traduirait par de meilleurs services et une meilleure performance économique.

pour le suivi des acquis des élèves signale que les élèves canadiens qui s'apprêtent à entreprendre des études postsecondaires ou une formation liée au marché du travail se classent dans les cinq premiers rangs sur un total de 32 pays pour ce qui est de leurs performances en lecture, en mathématiques et en sciences. En outre, l'OCDE indique que le Canada :

- se classe parmi les trois nations dont le pourcentage de la population âgée entre 25 et 64 ans ayant obtenu au moins un diplôme universitaire est le plus élevé;
 - a un taux de participation aux études postsecondaires qui le situe presque en tête de liste des pays industrialisés;
 - se classe dans les dix premiers pays industrialisés pour ce qui est de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études postsecondaires.
- Bon nombre de provinces et de territoires élaborent des systèmes pour s'assurer que les personnes qui possèdent des compétences sans avoir les titres de compétences officiels ne grèvent pas inutilement leurs moyens actuels. L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) permettent aux institutions et à l'industrie d'évaluer et de reconnaître les compétences et de fournir des titres adéquats aux personnes qualifiées.

Le gouvernement fédéral pourrait contribuer à la formation postsecondaire de la façon suivante :

- ***Offrir de nouvelles ressources***

Les ministres de l'Éducation et du Marché du travail ont demandé au gouvernement fédéral de fournir un soutien financier additionnel et flexible via les mécanismes déjà en place, soit le rétablissement complet du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), une partie de ce transfert servant à financer l'enseignement postsecondaire, ou via de nouveaux accords conclus bilatéralement avec les provinces et territoires afin de combler leurs besoins spécifiques.

3. Favoriser l'intégration complète des groupes sous-représentés au marché du travail

Les gouvernements conviennent de la nécessité d'accroître le nombre de participants qualifiés sur le marché du travail afin de renforcer la croissance économique et l'emploi. Actuellement, de nombreux Canadiennes et Canadiens ne participent pas pleinement au marché du travail, y compris des immigrants, des Autochtones et des personnes handicapées.

Activités en cours dans les provinces et les territoires

Les provinces et les territoires conviennent du besoin d'élaborer des stratégies particulières pour faire participer des groupes qu'ils jugent sous-représentés sur le marché du travail.

Le gouvernement fédéral peut appuyer les efforts touchant des groupes précis, pour notamment :

- ***Surmonter les barrières auxquelles se butent les immigrants***
 - Assurer à l'étranger l'évaluation des certificats et des diplômes obtenus.
 - S'assurer que les immigrants qualifiés puissent connaître les exigences réglementaires professionnelles et faire évaluer leurs titres de compétence avant qu'ils ne s'installent au Canada.
 - Améliorer l'apprentissage de l'anglais et du français pour qu'il soit davantage orienté vers la communication en milieu de travail.

- Favoriser la venue d'immigrants susceptibles de remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, notamment en éliminant les barrières dans le cas des travailleurs spécialisés.
 - Fournir de l'information exacte et utile sur les perspectives d'emploi et les règles du marché du travail à l'intention des immigrants potentiels vivant à l'étranger. Ceux-ci auront ainsi un tableau clair de la situation, notamment au chapitre des besoins liés à l'économie, des possibilités d'obtenir un emploi et de la marche à suivre en ce qui concerne les attestations de compétences.
 - Fournir des services suffisants aux immigrants au moment de leur installation au pays.
 - Collaborer avec des ordres professionnels et des organismes de réglementation pour faciliter la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger.
- ***Surmonter les barrières auxquelles se butent les Autochtones***
 - Remplir son obligation de fiduciaire des peuples autochtones en fournissant à ces derniers suffisamment de ressources pour répondre à leurs besoins en matière d'études post-secondaires et de formation professionnelle, selon les priorités régionales de ces peuples.
 - Collaborer étroitement avec les ministres provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les organismes autochtones pour coordonner les efforts en vue de répondre aux besoins des peuples autochtones et pour veiller à ce que l'ensemble des fonds publics affectés à ce domaine soient employés efficacement. Il faudrait notamment resserrer les liens de coopération entre, d'une part, les signataires des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) et, d'autre part, les signataires des Ententes sur le développement du marché du travail.
 - ***Surmonter les barrières auxquelles se butent les personnes handicapées***
 - Négocier avec les ministres des Services sociaux pour s'assurer que la mesure qui succédera au Programme d'aide à l'emploi des personnes handicapées prévoie assez de flexibilité pour que les provinces et les territoires puissent établir leurs propres priorités, inclue des augmentations de financement et établisse des liens appropriés avec les EDMT et les EDRHA.
 - Aider les personnes handicapées à obtenir une formation générale et professionnelle dont elles ont besoin en finançant les mesures de soutien nécessaires dans les établissements d'enseignement postsecondaire ou de formation professionnelle.

4. *Financement de l'accès à Internet pour l'apprentissage en ligne à l'échelle du Canada*

Dans la nouvelle économie, les connaissances, les compétences et les moyens technologiques sont les composantes clés de la concurrence économique et de la réussite individuelle. À ce titre, l'apprentissage en ligne est un instrument indispensable pour rendre facilement accessible l'acquisition de compétences et les outils nécessaires pour permettre aux apprenants d'intégrer les rangs de la main-d'œuvre. Les infrastructures et les réseaux technologiques (connectivité) sont nécessaires pour que les établissements d'enseignement et leurs filiales offrent des programmes d'apprentissage interactif en ligne de grande qualité.

Activités en cours dans les provinces et les territoires

Les provinces et les territoires ont investi considérablement dans la technologie, les infrastructures technologiques, les politiques en matière d'éducation et les mesures de soutien destinées aux apprenants et aux éducateurs.

Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle important en posant les gestes suivants :

Aider les provinces et les territoires à accroître l'accès à Internet des communautés, des écoles et des établissements d'enseignement et de formation professionnelle publics à l'échelle au pays par les moyens suivants :

- verser des fonds correspondant aux besoins actuels cernés par chaque province et chaque territoire, de manière à assurer et à accroître la connectivité préalable à tout programme d'apprentissage en ligne, dans les écoles et les autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle publics;
- verser des fonds pour l'apprentissage en ligne à l'intention des Premières nations;
- verser des fonds pour aider les provinces et les territoires à offrir aux collectivités éloignées et rurales l'accès à Internet.

Conclusion

Le gouvernement fédéral dispose des moyens financiers nécessaires pour aider les provinces et territoires à relever les défis existants dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Les provinces, quant à elles, ont des besoins de plus en plus pressants. Elles doivent offrir davantage de services dans ce domaine.

Les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation et du Marché du travail continuent à accorder manifestement beaucoup d'importance aux études postsecondaires et à la formation de la main-d'œuvre.

Pour qu'on puisse donner suite vigoureusement aux priorités indiquées dans le présent document, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral devront concerter leurs efforts et s'acquitter pleinement de leurs mandats respectifs. À l'avenir, les ressources devront être investies là où les besoins sont les plus criants.

La population canadienne veut voir ses gouvernements coopérer pour résoudre les problèmes importants sur le plan économique et social. Or, il ne nous semble pas y avoir d'action plus prioritaire que de veiller à ce que les citoyens puissent enrichir leur savoir et, ce faisant, accroître la productivité et la capacité concurrentielle de notre économie sur la scène internationale.

La coopération fédérale-provinciale-territoriale dans ce dossier doit tirer profit d'accords existants tout en évitant ainsi le gaspillage résultant du double emploi. Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux est le meilleur mécanisme à la disposition du gouvernement fédéral pour soutenir les améliorations dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. De même, les Ententes sur le développement du marché du travail doivent être au cœur des efforts de coopération, dans le domaine du développement des compétences et de la formation professionnelle.

Pour que nous puissions progresser relativement à ces priorités, il faut établir un solide partenariat avec le gouvernement fédéral. Celui-ci doit fournir les sommes nécessaires pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens en matière d'enseignement postsecondaire et du marché du travail.